



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 20 juin 2023 a voté la délibération suivante :

Relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 27'150 F pour la pose d'un rideau métallique de protection sur le Bancomat sis à la route d'Hermance 550

Vu les récentes attaques perpétrées contre les Bancomats de la région et les dégâts que celles-ci ont engendrés ;

Vu la sollicitation de la direction de la Raiffeisen faite auprès de l'Exécutif et l'accord qui a été trouvé ;

Vu le devis de l'entreprise Diebold Nixdorf d'un montant de 27'150 F pour poser un rideau métallique de protection sur l'appareil propriété de la Raiffeisen ;

Vu le préavis unanimement favorable de la Commission des finances rendu le 9 mai dernier ;

Vu le vote de principe du Conseil municipal exprimé le 23 mai pour que l'Exécutif négocie les termes de l'accord avec la Raiffeisen ;

Conformément aux articles 30, al.1, let.d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
accepte par 9 pour, 0 contre, 1 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de 27'150 F destiné à la pose d'un rideau métallique pour protection du Bancomat d'Hermance.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats sur la ligne 9630.05.34304.00
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



République et canton de Genève



Yvan Néjar
Président du Conseil



Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau

Date d'affichage : 29 juin 2023

Délai référendaire : 9 septembre 2023